FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social -

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :
Préciser la commune, la raison sociale, la nature juridique : communal, intercommunal ; Le type d'établissement : EHPAD, IME…

Maison de retraite publique intercommunale Chateaurenard-Barbentane (siège à Chateaurenard 13160).
EHPAD public autonome.

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Une entité juridique et deux sites géographiques (13160 Chateaurenard, 13570 Barbentane)

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

HC 2.8 Classe normale 3

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Situé dans le nord du département des Bouches-du-Rhône, à 15 km d'Avignon par route départementale.
Les deux sites (Chateaurenard et Barbentane) sont éloignés de 10 km.

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes.

Services autorisés et nombre de lits/places

120 lits d'hébergement permanents, 26 places de PASA et 8 places d'accueil de jour réparties comme suit :
- *Canto Cigalo*, site de Chateaurenard : 70 lits HP, 14 places de PASA, 8 places d'AJ
- *La Raphaelle*, site de Barbentane : 50 lits HP, 12 places de PASA

Statut de l'établissement :

☑ **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

En cours de désignation

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. Marcel Martel, Maire de Chateaurenard, Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Christophe Daudet, Maire de Barbentane, Vice-Président du Conseil d'Administration

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Poste de chef d'établissement.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

La Maison de Retraite Publique Intercommunale (MRPI) de Châteaurenard – Barbentane est issue de la fusion des deux établissements en mars 2011 :
- Canto Cigalo, site de Chateaurenard : 70 lits HP, 14 places de PASA, 8 places d'AJ
- La Raphaelle, site de Barbentane : 50 lits HP, 12 places de PASA

Le site de Chateaurenard est vieillissant. Le site de Barbentane est neuf, mais les précédentes directions ont dû œuvrer pour corriger une centaine de malfaçons.

Les communes de Chateaurenard et Barbentane sont distantes de 10 km par route départementale.
La fusion des deux établissements a permis la mutualisation de moyens et de compétences, notamment au niveau de la lingerie, dans un contexte économique contraint.

Ce travail inter-établissement s'est également développé avec l'EHPAD La Durance de Noves.
Plus largement, la MRPI travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire : DAC, Réseaux de santé, établissements de santé.

Le CPOM a été signé à la fin 2019, il conviendra donc d'engager un travail de renouvellement en lien avec les services du Conseil départemental en 2025.

La situation financière est fragile. En effet, un CREF a été signé en Août 2021 et évalué en 2022 et 2023. Une subvention FIR au titre du Fond d'Urgence a été allouée en 2023. Il conviendra donc d'engager un travail de suivi en interne et en lien avec les autorités de tutelle et de tarification.

La future direction devra engager une réflexion sur son schéma directeur immobilier, et proposer un projet de réhabilitation qui tienne compte des capacités financières en investissement et en exploitation de l'établissement.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

GIRARD-MADOUX Julien - animateur territorial. julien.girard-madoux@ars.sante.fr
ARS PACA - Délégation départementale des Bouches-du-Rhône - service Personnes Agées

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Samira BARTH - 04.13.55.80.11 - samira.barth@ars.sante.fr
ARS PACA - Délégation départementale des Bouches-du-Rhône - service de l'offre hospitalière :

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**
  - Projet d'Etablissement : 19/07/2017
  - Contrat de Séjour : 19/07/2017
  - Livret d'Accueil : 19/07/2017
  - Conseil de la Vie Sociale : 15/06/2016
  - Règlement de Fonctionnement : 19/07/2017

- **Evaluation interne réalisée ou en cours :** réalisée en 2016

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :** réalisée en 2013, puis programmée en 2020 (mais reportée du fait de la crise sanitaire)

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée : (Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Le candidat devra être un directeur ayant déjà eu une expérience de direction, car il aura la charge de deux établissements. A cet égard, les expériences en tant que directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes seront appréciées.

Le candidat devra s'inscrire dans la poursuite des actions engagées dans le cadre d'un retour à une gestion financière et budgétaire saine et s'investir dans la présentation auprès des autorités de tutelle du projet de restructuration de la MRPI Chateaurenard-Barbentane.

Il devra promouvoir un dialogue social apaisé, et une communication renforcée avec les résidents et leurs familles.

Il devra poursuivre les coopérations avec les partenaires présents sur le territoire et s'inscrire dans les dispositifs de coordination existants (PFR, DAC, …).

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Managériales et stratégiques
- Connaissance de la législation et réglementation des EHPAD (lois récentes, normes, risques, sécurité)
- Compétences en pilotage de projets (projet d'établissement, projets de vie des résidents)
- Compétences en management d'équipes multidisciplinaires
- Connaissances en gestion budgétaire et financière
- Maîtrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'une structure médico-sociale

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et règlementaire, ainsi que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Aptitude au travail d'équipe et de réseau : savoir susciter l'adhésion des équipes en interne comme celui des partenaires en externe
- Savoir être attentif et prendre en compte les usagers et leur famille
- Avoir le sens de la négociation et de la communication
- Disponibilité, écoute, discrétion et empathie
- Sens des responsabilités
- Dynamisme, réactivité et force de proposition
- Rigueur et organisation

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Accompagner les mutations du contexte réglementaire et les évolutions concomitantes aux besoins des personnes âgées : suivi du CPOM, consolidation de la procédure à suivre dans le cadre de l'EPRD, suivi des dispositifs SEGUR, suivi du CREF.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

La gouvernance est caractérisée par une relation forte et constante entre la direction, le médecin coordonnateur et le cadre de santé. Pour autant dès que le sujet se présente, les personnels sont associés ou représentés lors des réunions de travail, en particulier quand les autorités de tutelle et de tarification sont présentes.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

- Entretenir des partenariats conventionnels de suivi des personnes âgées avec les établissements de soins de proximité (hôpitaux, cliniques, HAD, SPASAD, SSIAD) et poursuivre la démarche d'intégration du réseau gérontologique local : PFR, DAC, PIS, etc.
- Il est attendu des Ehpad publics autonomes des Bouches du Rhône de consolider les coopérations et mutualisations dans le cadre d'un groupement territorial social et médico-social (GTSMS) ou d'un rapprochement avec le GHT13.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

- Consolider avec les personnels, la concertation, le dialogue social et les efforts de professionnalisation par la formation des ressources humaines.
- Maintenir une gestion budgétaire et financière rigoureuse dans le cadre de la procédure de l'EPRD afin de garantir le maintien et le développement de la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Principaux projets à conduire :

- Suivi situation budgétaire et financière.
- Conception et suivi du projet de réhabilitation du site de Chateaurenard.
- Suivi du CREF et d'un éventuel avenant au CREF.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Les objectifs du Schéma régional de santé 2023-2028 portant sur la politique personnes âgées sont les suivants :
- Améliorer la lisibilité de l'offre existante et la coordination des acteurs
- Promouvoir la prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées et de leurs aidants
- Permettre à l'ensemble des patients âgés de bénéficier d'une continuité des prises en charge
- Soutenir les personnes aidantes
- Fidéliser les professionnels et favoriser l'attractivité des métiers du grand âge

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS : (complété par DGARS)

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Les objectifs du Schéma départemental de l'autonomie des Bouches-du-Rhône 2024-2028 portant sur la politique personnes âgées sont les suivants :
- Prévenir la perte d'autonomie et soutenir le maintien à domicile
- Développer et équilibrer l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux besoins
- Garantir la qualité des accompagnements

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Sans objet

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le PE a été établi le 19/07/2017. Il arrive à son terme. Il s'agira de procéder à son évaluation et d'élaborer le prochain.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM signé le 31/03/2020 - Signé pour la période de 5 ans.

Appartenance à une direction commune :

Non

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Deux sites géographiques éloignés de 10 km.

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Autre forme de coopération (à préciser) :

Inscription au sein de l'association des petits et moyens établissements sanitaires et sociaux des Bouches du Rhône (APMESS13).

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	ERRD (2022)	EPRD (2023)	ERRD (2023)
Groupe I	581 748,19 €	631 807,00 €	839 024,37 €
Groupe II	4 792 597,24 €	4 869 106,69 €	5 156 880,56 €
Groupe III	998 730,39 €	1 378 503,80 €	1 165 746,45 €
Total	6 373 075,82 €	6 879 417,49 €	7 161 651,38 €

RECETTES	ERRD (2022)	EPRD (2023)	ERRD (2023)
Groupe I	5 796 138,46 €	6 007 554,17 €	7 089 427,90 €
Groupe II	130 584,84 €	179 000,00 €	85 630,52 €
Groupe III	111 120,87 €	634 083,53 €	159 025,01 €
Total	6 037 844,17 €	6 820 637,70 €	7 334 083,43 €

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget hébergement : 3 807 091,98 €
- Montant du budget dépendance : 792 983,47 €
- Montant du budget soins : 2 734 007,98 €

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (2023) : 172 432,05 €

Provision CET / Reprise sur provision CET (2023)

- **<u>Plan de financement de l'exercice « N »</u>** (L'EPRD n'étant pas produit au moment de la rédaction de cette fiche de poste, ce sont les données 2023 issues de l'ERRD qui ont été renseignées)

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
	71 851,05 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
299 280,77 €	7 596 193,19 €	2 665,00 €	

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute 2022 / 2023
2022 : -0,45% 2023 : 7,62%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour 2022 / 2023
2022 : -210 708,27 € 2023 : 458 910,55 €

Durée apparente de la dette 2022 / 2023
2022 : -2,61 2023 : 0,56

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Un projet de PAI Ségur a été initié en 2022. Il s'agit d'une opération d'investissement importante envisagée afin de réhabiliter et moderniser l'EHPAD de Chateaurenard. Il conviendra donc d'engager le travail avec la mairie de Chateaurenard et les autorités de tutelles.

- **<u>Les ressources humaines</u>**

(ETP des personnels - Source ERRD 2023)

ETP médicaux
- dont médecin coordonnateur : 0,60 ETP

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 5,46 ETP

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 8,86 ETP IDE/IDEC + 41,98 ETP AS/ASG/AMP

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 2 ETP Animateur + 0,75 ETP Psychologue

- dont personnel médico-techniques :

- dont personnel de rééducation :

- dont personnels techniques ouvriers : 15,87 ETP cuisine et services généraux + 27,37 ETP ASH

<u>Commentaires sur les effectifs :</u> (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié)*
- Difficulté à recruter des AS et des IDE : bassin d'emploi attractif et MRPI en concurrence avec 3 centres hospitaliers, plusieurs cliniques et plusieurs EHPAD dans un rayon de 20 km.
- Potentiel de mutualisation des fonctions avec les établissements publics voisins.
- Partage d'un informaticien au travers de l'APMESS13, association des directeurs d'établissements publics médico-sociaux des Bouches du Rhône.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :</u> Le bilan social n'a pas été produit au moment de la rédaction de cette fiche de poste.

Taux d'absentéisme :

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2023 : 42 317
Taux d'occupation en 2023 : 96,61%

Derniers GMP/PMP validés : GMP : 840,00 PMP : 231,00

Convergence tarifaire en cours : 48 326,54 €

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Etablissement en concurrence avec d'autres établissements publics et privés.
Partenariat fort entre les établissements publics du bassin et du département via l'association APMESS 13 : formations partagées, informaticien partagé, réflexion à mener dans ce cadre sur les fonctions RH et les fonctions achats.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

La fin de l'assujettissement de la TVA et la taxe sur les salaires constituent un risque pour la stabilité financière de la MRPI.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts
- Situation financière en cours d'amélioration via le CREF
- Etablissement de Barbentane neuf et ergonomique

Points faibles
- Concurrence entre les établissements du territoire
- Gestion multi-site
- Loyer élevé pour l'établissement de Barbentane
- Etablissement de Chateaurenard vieillissant nécessitant une réhabilitation, humanisation
- Situation financière qui demeure fragile, à renforcer via le CREF ou un potentiel avenant au CREF

VIII- LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

M. Dimitri SORIA, directeur actuellement en poste jusqu'au 15/09, puis le secrétariat de direction de l'établissement : accueilchateaurenard@mrpi-chateaurenard-barbentane.fr // 04.90.24.46.00

Le directeur général de l'ARS / Le représentant de l'Etat dans le département de…